

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1350 De la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale en madrére domaniale .

n° 1350 De la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 novembre 1963

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1963

Date du numéro
30 novembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue immédiatement exécutoire la délibération n° 489 du 29 octobre 1963 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale habilitant le Chef du Territoire à signer une Convention portant consolidation des avances consenties par la Caisse centrale de Coopération économique du Territoire dans le cadre des progratimes FIDES.